

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® AW 4804

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : K73P-W022-G00A-CT7X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy
Résine

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18
3300 Tienen
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
-------------	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	28768-32-3 249-204-3 01-2119472303-45	Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	933999-84-9 - 01-2119463471-41	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	08.10.2025	400001008330	16.10.2024
			Date de la première version publiée:
			13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : | Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Peut nuire à la fertilité. |
|---------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|-----------------------------|---|--|
| Dangers spécifiques pendant | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les |
|-----------------------------|---|--|

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

la lutte contre l'incendie

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion
dangereux: Oxydes de métaux
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)**5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection
particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la
lutte contre l'incendie, si nécessaire.Méthodes spécifiques
d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions
locales et à l'environnement proche.Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la
rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent
être éliminés conformément à la réglementation locale en
vigueur.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la
protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est
possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer
les autorités compétentes conformément aux dispositions
locales.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,
agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.**6.4 Référence à d'autres rubriques**Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées
d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une
manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer
une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 18 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

ARALDITE® AW 4804

Version 3.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001008330 Date de dernière parution: 16.10.2024
Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,27 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1,7 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0136 mg/cm2
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0136 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Eau douce	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,047 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version 3.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400001008330 Date de dernière parution: 16.10.2024
Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,011 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	Eau douce	0,111 mg/l
	Eau de mer	0,0111 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,29 mg/kg
	Sédiment marin	0,2293 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1,8 mg/kg
	Eau douce - intermittent	0,111 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 137

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide visqueux
Couleur	: gris
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 300 000 - 1 000 000 mPa,s
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: < 1 hPa (20 °C)

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Densité	: 1,85 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative	: 1,85 (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 30 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3 741 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : NOEC (Rat, mâle et femelle): 0,035 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 433
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 h
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 24 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Concentration: 500 µg/plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: positif
	Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: positif

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Essai de mutation génique des cellules germinales de rongeur transgénique
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10/100/300/1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: positif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammifères

Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Dose: 500/1000/2000 mg/kg bw /day
Méthode: OCDE ligne directrice 489
Résultat: positif
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 1000, 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE ligne directrice 483
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation des gènes bactériens
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 62.5, 125, 250 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 30, 90 and 270 mg/kg/day
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 10, 55, 300 mg/kg bw/day
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 55 Poids corporel mg / kg
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 443
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 30, 100, 300 mg/kg bw/day
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 10, 50 and 200 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 24h
Dose : 0, 50, 200, 500 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 422

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 5,95 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: non Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 6,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): env. 4,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 47 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Toxicité pour les microorganismes	: CI50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 3,2 mg/l Durée d'exposition: 35 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: EC10: 8,93 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, non adaptée Concentration: 20 mg/l Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours Biodégradation: env. 48 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F BPL: oui
------------------	---

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée Résultat: Intrinsèquement biodégradable. Biodégradation: env. 47 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: env. 2,12 (22 °C) pH: 6,7 Méthode: OCDE ligne directrice 107 BPL: oui
---------------------------------------	---

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,822 (20 °C)
pH: 6 - 8
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 18
Méthode: OCDE ligne directrice 121

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: env. 962
Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
-----------	---	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	:	Non applicable

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon
renforcée (R4624-23) l'article R4624-23 (Code du travail)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans
objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360F	: Peut nuire à la fertilité.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Repr. 1B	H360F
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® AW 4804

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.10.2024
3.0	08.10.2025	400001008330	Date de la première version publiée: 13.12.2018

Date d'impression 09.10.2025

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.